

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUIN 2020**

Présents : Mr Jacques De Bussy, Mr Damien Lagoutte, Mme Ghislaine Suchet, Mr Jean-Luc Perrier, Mr Michel Lagoutte, Mr Bernard Ducros, Mr Patrick Barreaux, Mme Caroline Li, Mr Longin Olivier, Mme Gardin Bernadette, Mr Bastien Bernard.

- 1. *Approbation du précédent compte rendu***
- 2. *Installation des commissions communales***
  - 2.1. commissions permanentes**

Les commissions permanentes se constituent pour travailler sur les compétences prioritaires de la commune, impactant de façon significative les finances ou le fonctionnement du territoire communal

- 4 commissions sont mises en place :
  - o la voirie, le bâtiment, l'urbanisme et la communication /animation ; le fleurissement sera porté par une association constituée à cet effet.
  - o chaque commission est animée par un élu, des habitants de la commune sont invités à s'y associer ; nous souhaitons élargir les participants à des jeunes et des nouveaux habitants ; les personnes exprimant des points de vue critique sur le fonctionnement communal seront bienvenues.
  - o ces commissions pourront se réunir autant que de besoin.
  - o elles seront convoquées au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet.
- Composition des commissions
  - o VOIRIE
    - Elus : Ghislaine Suchet, Bernard Ducros, Jacques De Bussy, Michel Lagoutte et Olivier Longin.
    - Responsable de la commission : Ghislaine Suchet.
    - Les membres non élus pressentis seront sollicités directement
  - o BATIMENTS
    - Elus : Bastien Bernard, Bernard Ducros, Damien Lagoutte, Jacques De Bussy, Jean-Luc Perrier, Michel Lagoutte
    - Responsable de la commission : Jean-Luc Perrier.
    - Les membres non élus pressentis seront sollicités directement
  - o URBANISME :
    - Elus : Bernadette Gardin, Damien Lagoutte, Jacques De Bussy, Michel Lagoutte.
    - responsable de la commission : Damien Lagoutte.
    - Les membres non élus pressentis seront sollicités directement
  - o COMMUNICATION :
    - Elus : Bernadette Gardin, Bastien Bernard, Caroline Li, Jacques De Bussy, Patrick Barreaux.

- responsables de la commission : Patrick Barreaux et Caroline Li.
- Les membres non élus pressentis seront sollicités directement

## 2.2. commissions ponctuelles

- La commission des impôts directs et celle du contrôle des listes électorales, se réunissent une fois par an ; leur constitution est obligatoire et leur composition résulte de règles officielles.
- Composition des commissions :
  - o La CCID

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient en application de l'article 1650, du Code Général des Impôts, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission est composée du Maire qui en assure la présidence, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, dresse la liste de présentation comportant vingt-quatre noms de contribuables parmi lesquels seront choisis, par le Directeur Régional des Finances Publiques, les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants.

- o La Commission de contrôle des listes électorales :

La commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion; elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Cette commission est composée de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ; un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

## 2.3. CCAS

Composition

Elus : Caroline Li, Jacques De Bussy, Patrick Barreaux.

Responsable de la commission : Patrick Barreaux.

## 2.4. REPRESENTANTS AUPRES DES ORGANISMES SOCIAUX DE PROXIMITE

- o Centre Social de Cours : Patrick Barreaux
- o La passerelle : Titulaire : Bernard Ducros, Suppléant : Jacques De Bussy
- o Le Mémorial de Thel : Bernard Ducros, Michel Lagoutte, Damien Lagoutte, Gabriel Tissier, René Vallet

## 2.5. REPRESENTANTS AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

- o Le SYDER : Titulaire : Michel Lagoutte, Suppléant : Bernard Ducros.
- o Rhône Loire Nord : Titulaire : Damien Lagoutte, Suppléant : Jean-Luc Perrier.
- o Syndicat de Pays : Bernadette Gardin, Caroline Li et Jacques De Bussy
- o SYRRTA : Olivier Longin et Ghislaine Suchet.

## 2.6. L'ECOLE

Cette délégation a en charge les relations avec l'éducation nationale, la Caf et l'association des parents d'élève. Damien Lagoutte et Caroline Li représenteront la commune

### 3. Les projets communaux

Six projets sont à lancer, terminer ou reporter :

1. La rénovation du centre bourg ; elle est pilotée par Jean Luc Perrier avec l'appui de Michel Lagoutte et Olivier Longin, la fin des travaux est prévue courant mi-juillet.
2. la création d'un pôle multiservices :
  - Ce projet a 3 volets :
    - L'aménagement de l'immeuble Burnichon est engagé avec l'appui d'un architecte ; l'acquisition a été faite ; le programme des travaux sera arrêté dès juin ; les 1ers travaux seront engagés.
    - l'installation d'une épicerie
    - l'installation de Laure Maie ostéopathe
  - les élus mobilisés sont : Bernadette Gardin, Caroline Li, Ghislaine Suchet, Jacques De Bussy, Jean-Luc Perrier.
3. La relance du Genêt d'or :
  - la recherche d'un exploitant est engagée avec le soutien de plusieurs partenaires institutionnels ; le contexte « post-covid » rendra la concrétisation plus longue que prévue.
  - l'objectif est d'ouvrir le bar dès que possible
  - les élus mobilisés sont : Bernadette Gardin, Damien Lagoutte, Ghislaine Suchet, Jacques De Bussy, Jean-Luc Perrier, Michel Lagoutte.
4. La mise en place du sentier :
  - le descriptif du projet a été arrêté fin 2019 ; les ordres de grandeur du budget sont connus ;
  - la démarche se fera en partenariat avec les ranchalais et les institutions mobilisées en 2019
  - les élus concernés sont : Bernadette Gardin, Bastien Bernard, Bernard Ducros, Jacques De Bussy, Michel Lagoutte, Patrick Barreaux.
  - Bernadette Gardin et Michel Lagoutte prennent le pilotage de la mise en œuvre.
5. le fleurissement :

La création d'une association communale est à l'étude ; elle devrait permettre de donner plus d'ampleur à la démarche. Cette initiative est portée par Bernadette Gardin entourée d'une équipe de bénévoles.
6. le pôle bien être

Engagé en 2019, autour de professionnels de la santé et du bien être, cette démarche a été stoppée courant mars. Sa relance est à l'étude.

**4. Indemnités des fonctions des élus**

Le conseil prend connaissance de la progression du niveau d'indemnités des maires et adjoints prévues par la loi.

Après débat, sur proposition du maire, il est proposé que cette augmentation soit limitée. Il est approuvé à l'unanimité, une indemnité mensuelle réduite de 20 % par rapport au plafond autorisé, à la fois pour le maire et pour les adjoints.

Ainsi, pour le maire une indemnité mensuelle de 793.44 € brut au lieu de 991.80 € brut, et pour les adjoints une indemnité mensuelle de 308.04 € brut au lieu de 385.05 € brut.

**5. la COR**

Le maire rend compte de la mise en place de l'exécutif de la Cor, dont le nouveau président est Patrice Verchère ; 14 vice-présidents ont été élus ; le bureau est élargi à 9 autres maires.

**6. Points divers**

- Relations entreprise Thivent et riverains : plusieurs riverains ont sollicité l'entreprise Thivent pour effectuer des travaux de voirie sur leur propriété ; celle-ci répond favorablement.
- La pose des panneaux d'adressage va prendre du retard du fait des délais de livraison du fournisseur ; les adresses seront en ligne sur le site

**7. La séance est levée à 22 h**



*Patrice Verchère*